

Le marché de la littérature dans les cégeps

Georges-V. Fournier

Number 98, Summer 1995

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/44293ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Fournier, G.-V. (1995). Le marché de la littérature dans les cégeps. *Québec français*, (98), 91–93.

qui ont eu la chance de naître marqués au sceau de l'universel, c'est-à-dire de l'anglais : « Jamais il ne sera donné aux Québécois de vivre comme ces derniers, mais leurs enfants pourront du moins s'y efforcer, et les siècles bifferont le souvenir de ces bizarres déchets d'humanité qui, sur les bords du Saint-Laurent, ont pendant un moment prétendu ériger leur particularité linguistique et culturelle en système de survie, au mépris des droits de l'Homme qui stipulent l'alignement sur l'universel ¹⁰ ».

Aussi faut-il comprendre que le combat mené en faveur d'une amélioration de la qualité de la langue française au Québec ¹¹ devient, dans l'état actuel des choses, bien secondaire. À quoi bon, en effet, exiger des efforts pour parvenir à améliorer ce qu'on perçoit comme inutile, voire nuisible ? En clair, cela veut dire que les armes nécessaires au combat sont à revoir...

LE MARCHÉ DE LA LITTÉRATURE DANS LES CÉGEPS

PAR GEORGES-V. FOURNIER *

Les courants littéraires servent de toile de fond aux apprentissages langagiers et à l'acquisition des compétences intellectuelles. La fréquentation de la littérature, inscrite dans des courants et des tendances, aide l'élève à prendre connaissance des possibilités des variantes linguistiques de la langue commune. De plus, l'insertion des œuvres marquantes dans les courants littéraires ouvre sur le dialogue des œuvres et des époques ; la nôtre actualise les sens de l'héritage culturel (Des collègues pour le Québec du XXI^e siècle, Direction générale de l'enseignement collégial).

NOTES

1. Fernand DUMONT, *Genèse de la société québécoise*, Boréal, 1993, p. 11.
2. Pierre VADEBONCOEUR, « Les mépris d'un élégant », *L'Action nationale*, octobre 1994, p. 1174.
3. Jean LAROSE, *L'amour du pauvre*, Boréal, 1991, p. 11.
4. P.E. Trudeau cité par Fernand DUMONT, *Raisons communes*, Boréal, 1995, p. 39.
5. Fernand DUMONT, *Raisons communes*, p. 38.
6. André BELLEAU, *Y a-t-il un intellectuel dans la salle ?*, édition Primeur, 1984, p. 90.
7. *Ibid.*, p. 92.
8. Gary CALDWELL, *La question du Québec anglais*, IQRC, 1994, p. 101.
9. André BROCHU, *La grande Langue (éloge de l'anglais)*, XYZ, 1993, p. 13.
10. *Ibid.*, p. 30.
11. Voir en exemple, *La qualité de la langue au Québec*, IQRC, 1995, dans lequel les auteurs, Hélène Cajolet-Laganière et Pierre Martel, reprennent la distinction classique entre le statut de la langue et sa qualité afin de démontrer que si le premier a pu évoluer depuis les années 60, ce n'est pas le cas de la seconde. Il faudrait donc y travailler. C'est vrai, mais il semble que le désastre soit beaucoup plus profond.

En août 1994, aux élèves qui entraient au collégial, on offrait une nouvelle séquence d'enseignement en français. Dans les nouveaux cours offerts aux élèves, l'enseignement de la littérature prend une place prépondérante. Il y a, dans le réseau collégial, 75 collèges (décernant des diplômes d'études collégiales) qui reçoivent chaque année environ 160 000 élèves auxquels 1 500 professeurs de français dispensent de l'enseignement en littérature. Il y a là, probablement, le plus important lieu de réception littéraire au Québec. Ceci représente un marché plus ou moins captifs d'environ 18 000 000 \$ (une moyenne de 12 \$ par volume) pour chaque groupe d'élèves qui entrent au collège ; un mar-

ché dominé par le professeur lui-même qui a tout pouvoir sur les lectures prescrites aux élèves. Il n'est pas sans importance que toutes les sphères de la production et de la mise en marché des œuvres littéraires et para-littéraires soient clairement informées des ouvrages et des œuvres qui circulent, se diffusent et s'enseignent dans le réseau collégial.

Bref historique

Trois dates marquent l'enseignement de la littérature au collégial. En 1968, lors de la fondation des cégeps, tous les élèves devaient suivre quatre cours de littérature comportant chacun 90 heures d'activité d'apprentissage (45 heures de cours théoriques, 45 heures d'études ou de tra-

vaux hors cours) : Poésie, Théâtre, Roman, Essai. Un enseignement essentiellement centré sur les genres littéraires.

En 1985, après presque 10 ans de consultation, s'installe une première réforme de l'enseignement du français au collégial. Celui-ci se diversifie, on y offre quatre grandes orientations : « Langue, littérature et société », « Lecture, analyse et production », « Langue, langage et communication », « Langue et discours littéraire ».

Pour explorer ces grandes orientations, les élèves doivent suivre quatre cours que le département choisit parmi une banque de neuf cours définis « provincialement » : Discours poétique ; Communication et écriture ; Français écrit ; Théâtre ; Lecture et écriture ; Communication et médias ; Discours narratif ; Lecture et analyse ; Essai ; Littérature de la francophonie ; Linguistique ; Langue, communication, société ; Littérature et société québécoises. Chaque collègue avait ainsi son propre ensemble de quatre cours obligatoires, comportant toujours 90 heures d'activités d'apprentissages, organisées en une séquence aussi variée et aussi riche qu'il y avait d'institutions et de départements.

Selon le cas, le choix des quatre cours pouvait relever de l'élève (là où les départements offraient des choix aux élèves), du professeur, du département ou de l'institution. Cette richesse, cette liberté et cette diversité avaient aussi une face cachée : on devine les difficultés qu'il y avait d'évaluer les préalables, aussi bien à l'intérieur d'une même institution que d'une institution à l'autre. Il était aussi fort difficile de dresser le portrait spécifique de l'enseignement reçu par chaque élève.

La réforme de 1994

En 1994, après une année de consultation sur l'enseignement collégial en général et une année de consultation spécifique et de travail en comités, une deuxième réforme de l'enseignement du français est mise en place. Cette réforme rejette les ensembles flous et les séquences multiples, place au second plan les genres littéraires, élimine la communication. Dorénavant, la formation générale commune en français sera basée exclusivement sur la littérature et axée sur la maîtrise de la langue. Les buts généraux

de cet enseignement sont ainsi spécifiés : « La maîtrise de la langue d'enseignement et l'exploration des richesses de l'héritage littéraire ».

Les buts particuliers que poursuivra la nouvelle séquence de cours tourneront autour de trois grands pôles d'attraction : l'histoire littéraire, l'application du code grammatical et l'acquisition d'habiletés intellectuelles spécifiques aux études collégiales. En conséquence, à la fin de ses études collégiales, un élève devrait avoir atteint les objectifs suivants : appliquer avec constance et rigueur le code linguistique et grammatical ; rédiger des textes structurés, cohérents et clairs ; analyser de façon rigoureuse des textes littéraires variés ; apprécier et saisir le sens actuel des œuvres marquantes retenues par l'histoire littéraire.

Ces buts généraux et particuliers seront poursuivis dans une séquence de trois cours orientés sur l'histoire littéraire et sur la lecture de textes et de chefs-d'œuvre de la littérature francophone d'une part, et, d'autre part, sur la production des textes scolaires suivants : analyse littéraire, dissertation explicative et essai critique. À la fin de ces trois cours, l'élève aura à affronter une épreuve nationale dont la réussite sera conditionnelle à l'obtention du Diplôme d'études collégiales (DEC).

Les trois cours de littérature

Les trois cours offerts dorénavant dans tous les collèges publics et privés couvrent chacun plusieurs courants ou tendances littéraires majeurs. Chacun de ces cours comporte 105 heures d'activités d'apprentissage dont 60 en classe (augmentation de 33 % du temps consacré à la langue et à la littérature dans les études collégiales).

Littérature I couvre, en général, les textes du Moyen Âge à la fin du XVIII^e siècle (les frontières historiques pouvant varier d'un collège à l'autre). L'objectif général de ce cours est le suivant : « L'élève sera capable d'analyser des textes littéraires appartenant aux courants littéraires étudiés. Il sera aussi capable de rendre compte de ses études ou de ses recherches dans une analyse littéraire dont l'écriture sera cohérente (organisation des idées) et correcte (respect du code linguistique) ».

Littérature II étudie la littérature des débuts du XIX^e siècle jusqu'à la fin de la première moitié du XX^e siècle (ici encore les frontières historiques peuvent varier d'un collège à l'autre). L'objectif général qu'on y poursuit est le suivant : « Situer les représentations du monde proposées par des textes appartenant aux courants littéraires étudiés et en rendre compte dans une dissertation explicative ».

Littérature III propose aux élèves le champ spécifique de la littérature québécoise contemporaine. On y poursuit l'objectif général suivant : « Apprécier la littérature québécoise actuelle dans la littérature du XX^e siècle et en rendre compte dans un essai critique ».

Chaque cours de la nouvelle séquence comporte des lectures obligatoires. Dans le premier cours, deux œuvres complètes, au minimum, doivent être lues. Dans chacun des deux autres, l'élève doit en lire un minimum de trois. Dans la plupart des collèges, à ces huit ouvrages, s'ajoutera la lecture de textes en anthologie. Le choix de ces anthologies est déterminé soit par le professeur, soit par le département. Un calcul approximatif, œuvres et anthologie confondues, permet d'établir à 1 500 000 le nombre d'ouvrages achetés par les élèves d'une même cohorte. On peut facilement concevoir l'activité économique générée par l'achat des volumes impliqués...

La place de la littérature québécoise

Depuis la fondation des collèges, et depuis toujours dans notre système d'éducation sans doute, c'est la première fois que la littérature québécoise fait l'objet d'un enseignement obligatoire. Précédemment, il y avait, parmi la banque de cours obligatoires, un cours de Littérature et société québécoises. Quelques collèges offraient ce cours dans leur séquence. Dans tous les cours, des œuvres québécoises pouvaient être étudiées : elles restaient le choix individuel de chaque professeur. Dans ce nouveau programme, 33 % de l'enseignement de la littérature porte obligatoirement sur la littérature québécoise.

De plus, dans les deux premiers cours, il est probable (la décision relèvera ou des départements ou des professeurs eux-mêmes) qu'on y intègre le corpus québécois pertinent. Dans le premier cours, les débuts de la littérature québécoise, de la

fondation de Québec au milieu du XIX^e siècle ; dans le deuxième cours, la littérature québécoise de 1837 à 1950. On pourrait voir ainsi monter la part de la littérature québécoise à plus de 40 %.

Le cours sur la littérature québécoise comportant la lecture obligatoire d'au moins trois œuvres complètes et d'une anthologie, on peut extrapoler qu'une même cohorte d'élèves achètera, au cours de son passage au collège, quelque 640 000 ouvrages édités au Québec ou publiés par des auteurs québécois. Il faudra ajouter à ce nombre tous les ouvrages méthodologiques qui viendront soutenir l'enseignement de la littérature et l'acquisition des habiletés intellectuelles prescrites par le programme.

Les habiletés intellectuelles

L'enseignement de la littérature au collégial a certes des visées culturelles. Cet enseignement y est, cependant, surtout prétexte à l'acquisition d'habiletés intellectuelles fondamentales.

Au collège, la lecture et l'écriture auront pour but ultime de développer les compétences intellectuelles qui procurent à l'élève une autonomie de pensée. En ce sens, les habiletés intellectuelles privilégiées seront celles de l'analyse (1^{er} cours), de l'esprit de synthèse (2^e cours) et du jugement critique (3^e cours). Les productions écrites qui correspondent à ces habiletés fondamentales et qui permettront à l'élève de démontrer ses compétences dans le domaine seront l'analyse littéraire, la dissertation explicative et l'essai critique. Ce sont là les principaux travaux que l'élève aura à remettre dans chacun des cours et qui permettront de mesurer l'atteinte des objectifs poursuivis.

C'est au printemps 1994 que des bruits, plus ou moins fondés, plus ou moins bien informés circulèrent sur les contenus du nouveau programme cégéprien de formation générale commune en langue d'enseignement et littérature. L'annonce de l'abandon du cours de Théâtre souleva, avec raison, un vent de panique dans les salles de spectacles : les élèves des cours de théâtre des collèges assuraient, pour une bonne part, un fonds de clientèle stable. Là, comme dans tous les autres modes de diffusion des œuvres et des

spectacles littéraires, on avait raison de s'intéresser aux programmes de l'enseignement de la littérature au collégial.

Ce marché a une telle importance qu'il peut modifier en grande partie un équilibre sensible au moindre mouvement d'une clientèle difficile à cerner et à tenir. Le choix d'un seul département peut faire, d'une plaquette de poésie québécoise, un succès de librairie vendu à plus de 3 000 exemplaires.

Imaginons un seul instant que tous les professeurs du collégial commandent l'achat de *L'immaculée conception* de Gaétan Soucy. Un tel succès modifierait grandement le statut financier et littéraire de l'auteur et de l'éditeur. Que les professeurs décident de mettre au programme *L'afficheur hurle*, de Paul Chamberland, et le marché de la réédition des œuvres est bouleversé. Brusquement, chaque année, des auteurs peuvent accéder à une consécration rare sur notre marché. Quel autre lieu de consécration peut ainsi assurer une diffusion de plus de 160 000 ouvrages en quelques jours ? On ne peut négliger l'importance du programme de littérature au collégial pour définir et planifier les grandes orientations de l'édition et de la diffusion des œuvres littéraires sur le marché québécois, que ces œuvres soient étrangères ou indigènes.

* Professeur de littérature, cégep de Sherbrooke.

À PARAÎTRE
Solstice d'été
Équinoxe d'automne



LES SAISONS LITTÉRAIRES

L'édition littéraire établie a jugulé la liberté d'expression et la variété des tendances créatrices. LES SAISONS LITTÉRAIRES arrivent à point...

Le numéro du solstice d'hiver 1994-1995
ISBN 2-7601-3926-3 (496 p.) 8,95 \$
(taxes en sus)
et le numéro de l'équinoxe vernal 1995
ISBN 2-7601-3945-X (441 p.) 8,95 \$
(taxes en sus)
sont disponibles en librairie.

Abonnement: 4 numéros 30,00 \$
(taxes en sus)

Représentante ou libraire: Michèle Vanier
Agence de distribution Guérin



Distributeur exclusif: A.D.G.
Tél.: (514) 842-3481
Télécopieur: 842-4923